



Appel d'offre ouvert - Recrutement d'un(e) consultant(e) national pour mener une étude sur l'accès à la justice à Madagascar

MIARA-MIOMBON'ANTOKA AMIN'NY FIAROVANA ENY AMIN'NY FITSARANA OU MUTUELLE D'ENTRAIDE CITOYENNE POUR LA JUSTICE

ONG RARINY SY HITSINY IVOARANA – INTEGRITY FOR DEVELOPMENT

Table des matières

1	Contexte	2
2	Objectifs de la mission	3
3	Approche et méthodologie.....	3
4	Livrables et résultats attendus.....	5
5	Profil requis.....	5
6	Chronogramme	5
7	Grille d'évaluation.....	6
8	Modalités de soumission.....	6

1 Contexte

La majorité de la population malgache, notamment celle vivant en milieu rural, est en situation de vulnérabilité lorsqu'elle entre en contact avec l'administration publique. On remarque une stratégie d'évitement systématique dans la mesure du possible. Cette situation est accentuée devant l'administration judiciaire notamment les tribunaux, les officiers de police judiciaire et autres services auxiliaires à la justice. Cela a un impact sur l'exercice du droit d'accès à la justice et le droit à la défense par le citoyen. Outre les complexités liées aux procédures, la réputation de déficit d'intégrité du système judiciaire et des agents publics, la persistance de la corruption dans ce milieu est comprise comme une des causes majeures de cette (auto-)exclusion généralisée. Cela a pour conséquence une perte de confiance des citoyens vis-à-vis du système judiciaire.

Les statistiques sur les conditions carcérales, publiées dans le Rapport d'Amnesty International illustrent les dysfonctionnements du système judiciaire à Madagascar. 55% de la population carcérale n'a pas encore été jugée. La durée de la détention préventive peut aller de six mois à cinq ans. La plupart de ces détenus sont illettrés et n'ont aucune connaissance de leurs droits et selon les statistiques, près de la moitié de ces détenus en attente de jugement, sont jugés innocents après leurs procès. A titre d'illustration, nous pouvons citer des cas concrets : (i) en l'absence d'avocat, beaucoup sont délibérément mis en détention préventive. (ii) des femmes sont emprisonnées pour des infractions commises par leurs maris (iii) des enfants sont interrogés puis emprisonnés en l'absence d'avocat.

En plus, face à l'insuffisance du budget de l'administration pénitentiaire, les détenus et prisonniers font face à de très mauvaises conditions de détention, mettant parfois, leur vie en danger. Par exemple, le nombre de détenus dépasse largement la capacité d'accueil des établissements pénitentiaires (ii) l'hygiène laisse à désirer (iii) les infrastructures sont vétustes (iv) la malnutrition et le manque de couverture persistent (v) l'accès aux services de soins est limité (vi) l'inexistence d'espaces séparés pour les prévenus et les condamnés (vii) faible considération des femmes enceintes.

La difficulté d'accès des groupes vulnérables aux services d'assistance juridique aggrave cette situation et affecte certains droits fondamentaux. La principale cause est le montant élevé des honoraires des professionnels de la justice (avocats, huissiers, notaires), qui n'est pas à la portée de la population malagasy à majorité pauvre. La culture pro bono publico n'est pas également installée au niveau du barreau de Madagascar. Le manque de conseil juridique, le défaut d'assistance d'avocat pour ceux qui ne peuvent pas s'offrir les services de ces professionnels, dans les matières civiles, commerciales et administratives affectent leurs droits fondamentaux notamment le droit à la propriété, le droit d'entreprendre et autres. En guise d'illustration, pour la population rurale, cela résulte notamment en une insécurité juridique des terres. Il n'est pas rare que des paysans ou une communauté rurale tout entière se trouvent spoliées de leurs terrains ancestraux. Dans le monde de la justice malagasy, malheureusement, l'adage « *Ny marina mitavozavoza tsy mahaleo ny lainga tsara lahatra* » reste encore d'actualité.

Alarmé par cette situation et par l'état de tous les indicateurs pertinents sur l'état du système judiciaire, un groupe de travail ad hoc mis en place et facilité par l'ONG Ivoryary, composée de personnalités engagées dans la lutte contre la corruption et la réforme de la justice a été formé. Ce groupe a réfléchi sur la mise en place d'une plateforme de concertation pour le développement et la promotion des solutions locales pour l'intégrité judiciaire. Ce qui a abouti à la mise en place de la Commission pour la Réforme de l'Intégrité Judiciaire (CRIJ). Cette commission s'est donnée pour missions, la promotion des solutions locales pour l'intégrité judiciaire et l'évaluation de l'impact des solutions mises en œuvre par les entités qui œuvrent

sur cette thématique. Elle se positionne, alors en tant que plateforme multipartite de proposition aux parties prenantes du système judiciaire dans le but de restaurer les droits des justiciables et assainir les professions judiciaires. Dans son plan d'action, la CRIJ, rattachée au ministère de la justice, entend appuyer les initiatives de mise en place de cliniques juridiques.

Créée en 2015, IVORARY est une ONG de droit malgache, organisée en entreprise sociale. Elle œuvre dans la promotion de l'intégrité, la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. Sa mission est d'engager de manière constructive les citoyens et les communautés locales dans la gouvernance intègre, juste et efficiente. Elle a pour objectif d'édifier une gouvernance intègre, juste et performante des services publics, contribuant directement à l'accès équitable de tous aux droits fondamentaux relatifs à la santé, l'éducation, la protection sociale, l'environnement et aux opportunités économiques à Madagascar.

A ce titre, l'ONG Ivorary met en œuvre avec le soutien technique et financier de Fanainga – Appui à la Société civile le projet *Miara-Miombon'Antoka amin'ny Fiarovana eny amin'ny Fiarovana (MAFI)* ou entraide citoyenne pour la justice. Le projet MAFI ambitionne d'offrir aux groupes vulnérables une assurance contre l'insécurité judiciaire et administrative en échange d'une cotisation. C'est un système de mutualisation des risques, basé sur les principes de solidarité (*firaisankina*) et d'entraide générationnelle (*valimbabena*). Il s'agit d'un projet pilote de 12 mois réalisé dans la région d'Analamanga.

Pour y parvenir, IVORARY fait appel aux services d'un Consultant ou groupe de Consultants Nationaux pour la réalisation de l'état des lieux de l'accès à la justice à Madagascar.

2 Objectifs de la mission

De manière générale, la mission consiste à mener une étude sur l'accès à la justice au niveau des juridictions et maisons de détention situés dans la province d'Antananarivo, Tamatave et Toliara.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Etablir les besoins juridiques les plus communs et les principaux problèmes juridiques rencontrés par les justiciables ;
- Identifier les capacités de contribution de ceux-ci nécessaire dans la mise en place de la mutuelle.

3 Approche et méthodologie

Dans le cadre de l'étude, le Consultant est amené à adopter une approche participative et analytique. Le consultant collaborera avec une équipe de juristes enquêteurs sortant de la faculté de droit et de sciences politiques de l'université d'Antananarivo.

A titre indicatif, la méthodologie de l'étude peut se réaliser comme suit :

Phase 1 : Préparation et lancement

- Réunion de cadrage avec l'équipe du projet MAFI et les partenaires de l'ONG Ivorary ;
- Elaboration du questionnaire d'enquête, des guides d'entretien individuels et groupés ;
- Conception des masques de saisie ;
- Validation des outils de l'enquête et de l'échantillonnage ;
- Former une équipe de juristes enquêteurs sur la collecte des données ;
- Livraison de la note méthodologique.

Phase 2 : Réaliser un état des lieux des données disponibles par rapport à l'accès à la justice à Madagascar

L'état des lieux consistera à identifier :

- les types de problèmes juridiques/judiciaires (foncier, travail et sécurité sociale, enfance, divorce, vols de bovidés, coups et blessures, diffamations, cybercriminalité, viols, et autres) et leurs fréquences au niveau des tribunaux en matière civile et pénale, mais également au niveau de la juridiction administrative ;
- les caractéristiques des justiciables utilisant les services de la justice (profession, âge, sexe, niveau d'étude, sources de revenu, nombre d'enfants à charges, lieu de résidence, ...) permettant de dresser les profils des justiciables et/ou usagers de la justice ;
- les principales difficultés rencontrées par les justiciables (corruption, complexité ou encore méconnaissance des procédures, opacité de l'administration, ...) ;
- les réalités sur les conditions carcérales ;
- la capacité de contribution des justiciables cibles (la part du budget des justiciables dans les services juridiques, sa capacité à contribuer, ...).

Pour ce faire, le consultant sera à mener à réaliser :

- Collecte et analyse des données :
 - Analyse de la documentation relative à l'accès à la justice et du projet ;
 - Entretien auprès des acteurs clés du secteur justice (juridictions, organisations de la société civile, projets/initiatives similaires à l'exemple de Trano Aro Zo, les kiosques juridiques, CAJAC de TI-IM, les consultations gratuites au sein de la Maison du Droit et de la Profession Judiciaire (MDPJ) pour présenter le projet MAFI, capitaliser sur l'expérience des précédentes initiatives) ;
 - Focus group auprès des différents chefs de juridiction de la région Analamanga, Atsinanana et Atsimo Andrefana pour recueillir les données qualitatives sur les principales difficultés rencontrées par les juridictions et cerner l'aide que pourrait offrir la mutuelle ;
 - Pré-test au niveau de la région Analamanga, notamment au niveau du TPI Antananarivo ;
 - Enquête auprès des usagers de la justice au niveau des régions (Tribunal de Première Instance, Cour d'appel, Cour de cassation, tribunaux administratifs, Conseil d'Etat, administration pénitentiaire, ...) ;
 - Collecte des données auprès des greffiers et observation des audiences au niveau des tribunaux ;
 - Réaliser des visites in situ auprès des maisons centrales en vue de recueillir les données concernant les détenus (âge, sexe, année d'emprisonnement, ...) ;
 - Saisie et apurement des données.
- Restitution à chaud avec l'équipe du projet MAFI et la CRIJ.

Phase 3 : Reporting et restitution

- Rédaction du rapport provisoire de l'état des lieux de l'accès à la justice ;

- Restitution du rapport en vue de la priorisation des besoins juridiques avec le « Think tank » en vue de la priorisation des besoins juridiques qui seront couverts par la mutuelle d’entraide ;
- Rédaction et livraison du rapport final.

4 Livrables et résultats attendus

Le consultant devra fournir les livrables suivants :

- Une note méthodologique détaillant l’approche méthodologique,
- Un rapport provisoire de l’état des lieux de l’accès à la justice ;
- Un rapport final de l’état des lieux de l’accès à la justice reprenant.

A l’issue de la mission, il est attendu que :

- Les besoins en assistance juridique des groupes vulnérables sont identifiés et priorisés.
- Leurs capacités de contribution sont déterminées.
- Le profil des usagers est établi pour identifier les groupes vulnérables d’une part, et les groupes ayant la capacité de contribuer.
- Une liste de localités (communes, fokontany) pour initier la mise en place de la mutuelle est proposée et étudiée par le think tank.
- Les acteurs clés de la justice sont impliqués dans la mise en place de la mutuelle d’entraide.

5 Profil requis

Le candidat devra répondre aux critères suivants :

- Le chef de file est titulaire d’un Master en Science économiques ou autres domaines pertinents ;
- Avoir au moins 5 années d’expérience dans la collecte de données, les études et les enquêtes ;
- Bonne connaissance du milieu de la justice ;
- Très bonne connaissance des logiciels statistiques ou autres outils de collecte et analyse de données (Stata, Sphynx, CS Pro, Kobotoolbox) ;
- Honnête, rigoureux et méthodique.

6 Chronogramme

La mise en œuvre de l’étude s’étalera pendant 12 semaines à partir du mois d’Octobre.

Activités	Octobre				Nov				Déc	
	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2
Phase 1: Préparation et lancement										
Etape 1: Contractualisation	■									
Etape 2: Réunion de cadrage		■								
Etape 3: Formation des juristes enquêteurs			■							
Phase 2 : Etat des lieux des données disponibles par rapport à l'accès à la justice à Madagascar										
Etape 1: Revue documentaire		■	■	■						
Etape 2: Entretien		■	■	■						

Activités	Octobre				Nov				Déc	
	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2
Etape 3: Pré-test										
Etape 4: Descentes sur terrain										
Focus group										
Enquête										
Etape 5: Restitution à chaud										
Phase 3: Reporting et restitution										
Etape 1 : Rédaction du rapport provisoire										
Etape 2: Atelier de restitution du rapport provisoire										
Etape 3: Affinage et livraison du rapport final										

A titre indicatif, la charge de travail du consultant est estimée à 35 personne/jours d'intervention.

7 Grille d'évaluation

Les pondérations utilisées pour l'évaluation des offres seront les suivantes :

- Proposition technique (70%) ;
- Proposition financière (30%).

Les propositions techniques seront évaluées suivant la grille suivante :

RUBRIQUES	NOTE
Expériences/références du consultant applicable à la mission	20
Compréhension du contexte et enjeux de la mission	20
Méthodologie	40
Adéquation et expérience du personnel-clé	10
Chronogramme	10
Total	100 points

Les propositions techniques dont le score technique ne dépasse pas 60 points ne seront pas éligibles et leurs propositions financières ne seront pas ouvertes.

8 Modalités de soumission

La proposition technique comprendra :

- Une lettre de soumission de la proposition technique dûment signée ;
- Une compréhension du contexte et des objectifs de la mission ;
- Les remarques sur les TDR ;
- L'approche méthodologique ;
- Un chronogramme des activités ;
- Les CV du personnel clé.

La proposition financière devra contenir :

- Une lettre de soumission de la proposition financière dûment signée ;

- Un tableau récapitulatif du montant de la proposition financière ;
- Un tableau détaillant les honoraires de l'équipe de consultant.

Les frais remboursables seront à la charge du projet MAFI.

Pour soumettre votre offre, nous vous invitons à envoyer votre proposition technique et financière dans des enveloppes séparées au siège de l'ONG Ivorary, Ex CITE Ambatonakanga, Rue Rahamefy, Antananarivo 101 avant le 28 septembre 2020 à 12h00 avec la référence CSE/MAFI. Les candidats seront ensuite invités pour une séance de dépouillement des offres le 29 septembre 2020.